



**Division des relations avec  
les citoyens et du greffe**

6854, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1N 1E1  
Téléphone : 514 872-4228  
Télécopieur : 514 868-4112

**DÉROGATIONS À L'INTERDICTION DE CONVERTIR  
UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002), lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **5 avril 2011 à 19 h** à la maison de la culture Maisonneuve, située au 4200, rue Ontario Est à Montréal, le conseil statuera sur la demande suivante de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise :

1- Immeuble situé aux 1877, 1879 et 1881, rue Saint-Germain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en faisant parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en complétant et en signant le formulaire fourni par la Ville de Montréal à cet effet. Ces commentaires doivent être reçues au Bureau du secrétaire d'arrondissement, 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, **au plus tard le 11 mars 2011 à 16 h**. Le formulaire est disponible à la Mairie d'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises au 514-872-1253.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 1<sup>er</sup> JOUR DE MARS 2011.**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon  
Secrétaire d'arrondissement**